

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

DU 26 NOVEMBRE 2021 :

CENTRE URBAIN / HAMEAUX VILLAGE



ÉDITO

Votre ville, votre quartier

En 2021, malgré la situation sanitaire, nous avons réussi à organiser des moments de rencontres et d'échanges avec notamment en novembre et décembre, des réunions de quartier. Nous avons été très heureux de reprendre ces rendez-vous qui renouent un véritable dialogue avec vous, aux quatre coins de la ville. Nous vous avons présenté les futurs projets urbains qui vont structurer notre ville et sur lesquels vous avez apporté des remarques et suggestions constructives. Quelles que soient les thématiques abordées (sécurité, urbanisme, commerces, propreté, environnement, éducation...), nous avons pu aussi échanger avec vous sur la vie dans vos quartiers, votre « quotidien ». Avec ce document, nous vous délivrons des premiers éléments de réponses. Nous restons persuadés qu'en entretenant le dialogue, nous trouverons ensemble des solutions aux questions qui nous concernent tous. Au travers de publications comme celle-ci, ou d'autres moyens de communication, soyez certains que le plus souvent et comme nous l'avons toujours fait, nous rendrons compte de nos choix et orientations. La proximité est au cœur de notre action, partout et pour tous !

Nicolas Delaunay

1^{er} adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la participation citoyenne

André Yuste

Maire de Lognes

Vos correspondants de quartier



cabinet.maire@mairie-lognes.fr



Quartier Centre urbain
Sithana SOUVANNAVONG



Quartier Hameaux-Village
Yvon TEMPLIER



Nouvelle résidence au Village (illustration)

PRÉSERVER ET EMBELLIR LE CADRE DE VIE

■ La future Eco-résidence (mail le Corbusier)

Situé sur le site de l'ancien lycée provisoire, ce projet résidentiel vise à répondre à la demande importante de logements tout en proposant une réalisation écologiquement responsable.

Dans la continuité de sa démarche participative initiée depuis 3 ans, la ville a souhaité mener cette réflexion sur l'aménagement de cet espace de 1 hectare en associant les habitants résidant à proximité immédiate. Ce groupe composé d'une quinzaine d'habitants a participé à plusieurs ateliers menés par EpaMarne, le propriétaire du terrain et la Ville. À l'issue de ces échanges, les grandes orientations du projet de l'éco-résidence y ont été définies. Elles serviront de fil conducteur dans les propositions des promoteurs immobiliers.

Environ 160 logements seront proposés avec une mixité de logements (accession à la propriété et locatifs sociaux aux loyers maîtrisés). Une attention particulière sera portée à la bonne intégration du projet dans son environnement en terme de style architectural, d'utilisation de matériaux durables et éco-responsables ainsi qu'à la place des espaces verts et liaisons douces.

Les membres du groupe de travail seront de nouveau sollicités pour émettre leur avis sur les projets des promoteurs immobiliers.

■ Village

Livraison de la nouvelle résidence de 40 logements au 1^{er} trimestre 2022 avec poursuite des travaux d'aménagement, de circulation et de voirie jusqu'à début avril.

- Création d'une placette végétale avec plantation de 18 arbres et création de massifs d'arbustes, plantes vivaces et bulbes,
- Création d'une placette minérale pavée,
- Rénovation complète de la voirie avec un nouveau sens de circulation et des places de stationnement supplémentaires ,
- Installation de nouveaux éclairages,
- Elargissement des trottoirs avec agrandissement des terrasses des restaurants et accueil de 2 nouveaux commerces dont une boulangerie.



Création d'une placette végétale



CRÉATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Une importante campagne d'élagage a été entreprise fin 2021 et se poursuit au début de cette année. Plus de 150 arbres sont concernés dans les différents quartiers de la ville.

En remplacement des 13 arbres, abattus pour cause de maladie, 72 arbres et arbustes vont être prochainement plantés et seront en grande majorité des essences locales, plus résistantes aux maladies et mieux adaptées au climat. Pour rappel, les arbres ne sont abattus qu'en extrême nécessité : maladies ou en raison de leur dangerosité sur la voie publique.

Pour les créations et aménagements de massifs, la Ville remplace progressivement les plantes annuelles par des variétés de vivaces qui nécessitent moins d'entretien et moins d'arrosage et n'utilise plus depuis deux ans de produits phytosanitaires pour l'entretien.

Chiffres de plantations

- 72 arbres et arbustes,
- 1 500 vivaces,
- 1 700 bulbes,
- 800 bi annuelles,
- 6 000 plantes pour les massifs d'été.

À savoir

40 %

C'est la part du territoire communal que représentent les espaces verts et bleus.

PARTICIPER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

En 2021, la Ville a consacré près de 3 millions d'euros pour la rénovation et l'entretien des 5 groupes scolaires.

■ Les travaux de rénovation des écoles

Groupe scolaire Le Village

- Réfection de tous les sols (11 salles de classes, salles d'activités, bureaux et réserves). **Coût : 80 000 €**
- Finalisation des travaux d'accessibilité : panneau de signalisation, revêtement de sol, mise en hauteur des accessoires. **Coût : 100 000 €**

Groupe scolaire La Maillière

- Réfection des 10 sanitaires (peinture, faïence, sols, mur, éclairage) avec mise en conformité selon les normes d'accessibilité. (5 ont été effectués cet été et les 5 autres seront rénovés courant 2022). **Coût : 150 000 €**
- Remplacement des portes d'accès adaptées au passage des fauteuils roulants. **Coût : 5 000 €**
- Reprise des entourages des arbres avec pose de sol souple. **Coût : 7 000 €**
- Création d'une piste cyclable de sécurité routière.

Groupe scolaire Le Mandinet

- Réfection des sanitaires primaire et maternelle : robinetterie électronique, sols et faïences murales, éclairages LED, portes-savons neufs, nouvelles cloisonnettes. **Coût : 150 000 €**
- Une rampe d'accessibilité pour personne à mobilité réduite avec jardinière latérale a été réalisée afin de faciliter l'accès aux personnes PMR. **Coût : 28 000 €**
- La porte d'accès du sanitaire extérieur primaire et la porte à l'entrée ont été changées pour une meilleure performance énergétique et pour l'accessibilité des PMR. **Coût environ : 34 500 €**
- Création d'une piste cyclable de sécurité routière.



Réfection des sols au groupe scolaire du Village



Rénovation du cheminement piéton et du plateau EPS à l'école du Village

Groupe scolaire Le Four

- Réfection complète de la toiture terrasse de 4 000 m² et mise en place de garde-corps. **Coût : 697 605 €**
- Rénovation de tous les sanitaires : robinetterie électronique, sols et faïences murales, éclairages LED, détecteurs de présence, nouvelles cloisonnettes. **Coût : 165 000 €**
- Eclairages refaits à neuf avec une lumière plus douce et agréable. **Coût : 100 000 €**
- Reprise des sols extérieurs.
- Installation de potagers par les services municipaux.
- Remplacement des menuiseries et fenêtres pour une meilleure performance thermique avec système double ouverture, plus pratique et sans danger pour aérer les salles de classes. **Coût : 662 000 €**
- Réfection des peintures des couloirs. **Coût : 40 000 €**
- Installation d'un feu tricolore afin de sécuriser la traversée entre le boulevard du Segrais et l'allée des Charmilles. **Coût : 21 000 €**
- Raccordement de l'école au réseau de chaleur, au printemps dernier.

Groupe scolaire Le Segrais

- Rénovation des zones de circulation : les couloirs et espaces de circulations seront également entièrement repeints.
- Création d'une piste cyclable de sécurité routière.
- Reprise des sols à l'extérieur : travaux dans la cour, traçage au sol et réparation des jeux.
- En 2022, débuteront les travaux de remplacement des huisseries avec rénovation complète des éclairages. Dans le cadre du Plan de Relance national, la Ville va bénéficier d'une subvention de plus de 126 000 € qui servira aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire (remplacement des huisseries, éclairage LED avec détecteurs de présence pour une économie d'énergie de 50 %). **Coût : 500 000 €**

VOS QUESTIONS ET REMARQUES

Les habitants présents lors de la réunion se sont principalement exprimés sur :

■ La propreté Place des Libertés Publiques

La gestion des déchets en provenance des commerces est depuis longtemps un problème récurrent autour de la Place des Libertés Publiques. La Ville a déjà saisi à plusieurs reprises les propriétaires des restaurants afin d'organiser un ramassage des déchets alimentaires. Le SIETREM ne prenant pas en charge ce type de déchets, un ramassage spécifique doit être mis en place pour l'ensemble des commerces. En complément, la Ville prévoit de rechercher un autre espace de stockage pour ces déchets.



■ Gestion des déchets rue de la Mairie/rue Bouquet

Dans certains quartiers, le système de conteneurisation pose des difficultés. Les conteneurs stockés sur les trottoirs et la voie publique empêchent la bonne circulation des piétons et particulièrement des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Pour résoudre cette problématique, la solution envisageable serait la mise en place d'un point d'apport volontaire enterré (PAVE). Les services de la Ville travaillent à la mise en place de ce dispositif, avec dans un premier temps l'installation d'un point d'apport volontaire aérien Rue de la Mairie à l'intersection de la Rue Bouquet.



©Adobe Stock

■ La sécurisation de la rue Jehan Scarron

Plusieurs riverains ont fait connaître leurs difficultés liées à la sécurité des sorties de garage et à la circulation piétonne rue Jehan Scarron, principalement au croisement de la Grande Allée de la Faisanderie. Des aménagements avaient déjà été réalisés sur les abords de la rue pour protéger les usagers le long des trottoirs. Un diagnostic de circulation piétonne et routière est en cours de réalisation par les services techniques pour compléter ces aménagements. En complément, la mise en place d'un passage piétons et la pose de miroirs pour sécuriser les sorties de garage des particuliers sont d'ores et déjà prévues.



Le Village, un cadre réglementaire strict pour préserver l'identité du quartier

Consciente du caractère historique du quartier et de sa préservation, la Ville a mis en œuvre plusieurs dispositifs afin d'encadrer tant l'aspect des nouvelles constructions que la rénovation des maisons existantes. La dernière modification du PLU, approuvé en 2019, a instauré une bande de constructibilité de 18 mètres de profondeur à partir de la rue afin de préserver les jardins en fond de parcelles et de privilégier l'implantation de maisons à l'alignement caractéristique du village. La hauteur maximale des constructions est limitée à 11 mètres au faitage (soit R+1+combles) et à 7 mètres à l'égoût du toit. Les toitures doivent nécessairement être à deux pans, parallèles à la rue et recouvertes de tuiles plates. L'éclairage des combles côté rue doit être assuré par des lucarnes plutôt que par des velux. Une attention est également portée aux matériaux de façades et à leur coloration, afin de respecter le caractère briard des maisons du village.



Parallèlement, la Charte de qualité urbaine, co-construite en 2019 dans le cadre d'ateliers citoyens, vient préciser les exigences imposées par la commune aux futures opérations de logements, en particulier en matière de qualité de l'habitat (taille minimale des logements, double exposition, aménagement des locaux communs...). Actuellement à l'étude, une opération immobilière d'une trentaine de logements en accession à la propriété va prochainement voir le jour à l'angle de la rue Bouquet et de la rue Bacot. Ce projet respectera non seulement les prescriptions de la Charte de qualité urbaine mais également celles du PLU.